

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures d'immeubles ou d'infrastructures publiques permettrait de répondre aux besoins en énergie renouvelable sans sacrifier des espaces naturels sensibles.

- De même, des sites dégradés, tels que des terrains industriels, des anciennes carrières ou des friches urbaines, seraient bien plus adaptés à ce type d'installation. Ces solutions alternatives auraient comme vertu principale la préservation des espaces naturels précieux.

#### **6. Perturbation du microclimat et du cycle hydrologique**

Les garrigues jouent un rôle essentiel dans le maintien de la stabilité du microclimat méditerranéen. En modifiant cet environnement pour y installer une ferme photovoltaïque, les effets sur la température et l'humidité seront considérables (altération des cycles de l'eau génératrice de risques et perte de végétation réduisant la capacité des sols à 'stocker du carbone', ce qui irait à l'encontre des objectifs de lutte contre le changement climatique).

#### **7. Manque de concertation et absence de plan d'atténuation concret**

Enfin, il est à déplorer l'absence de véritables mesures d'atténuation des impacts environnementaux dans le cadre de ce projet (absence totale d'efforts de compensation proposés, qui, quand bien même, ne sauraient suffire à contrebalancer la destruction irréversible de cet écosystème.

De plus, l'absence de consultation en profondeur avec les parties prenantes, les associations de défense de l'environnement et la population locale sur ce projet est particulièrement préoccupante.

#### **Conclusion**

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, je m'oppose fermement à la modification du PADD dans le cadre du projet de ferme photovoltaïque sur 15 hectares de garrigue méditerranéenne à Marguerittes.

Ce projet va causer des dommages irréparables à un écosystème fragile, va perturber gravement la biodiversité locale et va compromettre l'avenir de cet